

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 18
- pouvoirs : 3
- absents : 2
- prenant part à la délibération :
21

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 06 avril 2022 - **Date de l'affichage** : 15/04/2022

Présents :

ASTROLOGI Tenessy, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, DEVOT Sylvie, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GRISOUL Philippe, GROS Vincent, LE BONNIEC Maria, LUNARDI Karine, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RAYNAUD Fabrice, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas

Procuration(s) :

APARICIO Cloé à RUY-BERGEON Anaïs, LONVIS Dominique à MARTIN Jean-Maurice, MEJEAN Pierre à VERGNET Anne

Absent(s) absent(s) :

MARCAIRE Sabine, PETTAVY Floriane

M. Nicolas VOISIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022_12 : Approbation du Budget Primitif 2022 - Budget Principal de la commune

Rapporteur : Brigitte COULET

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2022. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit comme suit :

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 2 344 544.22 €
 - o Recettes : 2 344 544.22 €
- Investissement :
 - o Dépenses : 3 021 032.77 €
 - o Recettes : 3 021 032.77 €

Selon le détail par chapitre comme présenté ci-après :

FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Ch. 011	Charges à caractère général	605 094.00 €
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	792 661.00 €
Ch.022	Dépenses imprévues	15 000.00 €
Ch. 023	Virement à la section de fonctionnement	513 797.74 €
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 300.00 €
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	394 691.48 €
Ch. 66	Charges financières	13 000.00 €
Ch. 67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL		2 344 544.22 €

RECETTES

Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	559 710.22 €
Ch. 013	Atténuations de charges	19 808.00 €
Ch. 70	Produits des services du domaine et vente	78 200.00 €
Ch. 73	Impôts et taxes	1 391 146.00 €
Ch. 74	Dotations, subventions et participations	272 100.00 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	23 580.00 €
TOTAL		2 344 544.22 €

INVESTISSEMENT
DEPENSES

Ch. 001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	471 914.45 €
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	59 000.00 €
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	443 132.00 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 986 986.32 €
Ch. 23	Immobilisations en cours	60 000.00 €
TOTAL		3 021 032.77 €

RECETTES

Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement	513 797.74 €
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000.00 €
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 300.00 €
Ch. 10	Dotations fonds divers et réserves	652 254.36 €
Ch.13	Subventions d'équipement	733 620.00 €
Ch. 16	Emprunts	893 060.67 €
TOTAL		3 021 032.77 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 05/04/2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER le budget primitif 2022 arrêté à hauteur de 2 344 544.22 € pour la section de fonctionnement et 3 021 032.77 € pour la section d'investissement comme présenté au-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.